

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-NIGELLES

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2008

COMPTE RENDU

Présents : Roger BOYER, Reine DROUET, Jacques DUGUE, Jacques ELIAS, Patrick GALLAIS, Maria GASCHET, Michel MOLIERE, René PETIT et Thierry SEGALA

Absents excusés : Pierre BILIEU donne pouvoir à M. Patrick GALLAIS
Christian DROUET donne pouvoir à Mme Reine DROUET
Catherine DUSSEY donne pouvoir à M. Roger BOYER
Pascale GERMAIN donne pouvoir à M. Jacques DUGUE
Eric HAYES donne pouvoir à M. René PETIT
Nicole TALLEY donne pouvoir à Mme Maria GASCHET

I – Désignation du secrétaire de séance :

Mme Maria GASCHET est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle la circulaire NOR INT/A/08/11113/C du ministère de l'intérieur qui stipule que les conseils municipaux des départements et de la Polynésie française sont convoqués le vendredi 27 juin 2008 afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs. La date du Conseil municipal était donc imposée à ce jour.

II – Procès verbal de la séance du 6 mai 2008

M. le Maire donne lecture du courrier de Mme Nicole TALLEY qui sera annexé au compte-rendu.
M. René PETIT donne lecture d'un courrier et demande qu'il soit également annexé au compte-rendu.

Le compte-rendu de la séance du 6 mai 2008 est approuvé à l'unanimité des présents (15voix) sans observation.

III – Décisions prises en matière d'urbanisme

M. Thierry SEGALA, vice-président de la Commission urbanisme, rend compte des dossiers depuis mai 2008.

	Déposés	Accordés/délivrés	Refusés/irrecevable/sans suite	En attente
PC	3	0	0	3
DT/DP	7	5	0	2
CU	12	9	0	3
DIA	9	9	0	0

* * *

M. le Maire demande au Conseil municipal l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : celui-ci concerne deux décisions modificatives

- une sur le budget communal ;
- une sur l'affectation du résultat du service Assainissement et donc sur le budget primitif du service de l'assainissement.

Ce point sera traité après le point 7 prévu à l'ordre du jour.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE à l'unanimité (15 voix pour) l'ajout du point supplémentaire décrit ci-dessus.

1 - ELECTION DES DELEGUES ET LEURS SUPPLEANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Le bureau de vote est ouvert à 20 h 55.

Les communes sont appelées à élire leurs délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales en septembre.

La commune de St-Martin-de-Nigelles ayant 15 membres au Conseil municipal, doit élire 3 délégués et 3 suppléants.

L'élection des délégués se fait au scrutin majoritaire soit uninominal, soit plurinominal. La majorité absolue des suffrages est requise pour être élu au 1^{er} tour. Au second tour, la majorité relative suffit.

L'élection des suppléants suit le même mode de scrutin.

Le dépôt des candidatures n'est soumis à aucune réglementation pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Le bureau électoral comprend les 2 membres les plus âgés et les 2 plus jeunes. La présidence est assurée par le Maire.

Le scrutin est ouvert à l'heure fixée par le Maire. Cette heure doit être mentionnée au procès-verbal. Chaque conseiller à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin, chaque conseiller peut avoir une procuration.

L'élection des délégués et celle des suppléants constituant des opérations distinctes, la proclamation des résultats doit avoir lieu séparément après chacune de ces opérations dans l'ordre des suffrages obtenus.

ELECTION

Les membres du bureau de vote sont :

- Le maire président
- Mme Reine DROUET
- M. René PETIT
- M. Jacques DUGUE
- Mme Maria GASCHET

Appel à candidature pour les délégués :

- M. Jacques DUGUE
- Mme Maria GASCHET
- M. René PETIT

Les candidats déclarent se présenter sur une liste complète plurinominal.

Pour les délégués, la liste des candidats s'établit donc ainsi :

- M. Jacques DUGUE
- Mme Maria GASCHET
- M. René PETIT

Le vote a lieu. Chaque membre du Conseil municipal, à l'appel de son nom, remet son bulletin de vote dans l'urne. Les membres du bureau procèdent au dépouillement.

Nombre de bulletins :	15
Bulletins blancs et nuls :	0
Suffrages exprimés :	15

Ont obtenu :	- M. Jacques DUGUE :	15
	- Mme Maria GASCHET :	15
	- M. René PETIT :	15

Les délégués : - M. Jacques DUGUE
- Mme Maria GASCHET
- M. René PETIT

sont déclarés élus.

Appel à candidature pour les suppléants :

- Mme Reine DROUET
- M. Jacques ELIAS
- M. Thierry SEGALA

Les candidats déclarent se présenter sur une liste complète plurinomiale.

Pour les suppléants, la liste des candidats s'établit donc ainsi :

- Mme Reine DROUET
- M. Jacques ELIAS
- Thierry SEGALA

Le vote a lieu. Chaque membre du Conseil municipal, à l'appel de son nom, remet son bulletin de vote dans l'urne. Les membres du bureau procèdent au dépouillement.

Nombre de bulletins :	15
Bulletins blancs et nuls :	0
Suffrages exprimés :	15

Ont obtenu :	- Mme Reine DROUET :	15
	- M. Jacques ELIAS :	15
	- Thierry SEGALA :	15

Les suppléants : - Mme Reine DROUET
- M. Jacques ELIAS
- Thierry SEGALA

sont déclarés élus.

Le vote est clôturé à : 21 h 03.

Les Procès verbaux sont signés par les membres du bureau de vote, l'opération est complètement terminée à 21h10.

En application de l'article L2121-18 du CGCT sur la demande du Maire ou de 3 membres, le Conseil municipal peut décider sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés qu'il se réunit à huis clos.

M. le Maire demande aux conseillers municipaux leur accord afin de poursuivre le Conseil municipal à huis clos. Il propose un vote à main levée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des présents (15 voix pour) de poursuivre la séance à huis clos.

Le public est donc invité à quitter les lieux. L'examen de l'ordre du jour se poursuit donc à huis clos.

2 - ARTICLE L2122 DU CGCT : DELEGATIONS AU MAIRE

Dans le cadre de la délégation du Conseil municipal au Maire pour la passation des marchés inférieurs à 90 000 € M. le Maire informe le Conseil municipal de la signature des marchés suivants :

a. Contrats missions de contrôles et SPS pour l'extension du groupe scolaire

M. le Maire informe le Conseil que, suite à un appel à candidature mis en ligne sur le site AM28 le 5 mai 2008, le choix de l'entreprise a été effectué par le groupe de travail, le 23 mai 2008. Il en résulte que l'entreprise Norisko est la mieux disante pour les travaux suivants :

- Missions de contrôles et du consuel	:	9 501 €HT	
- Certificat d'access	:	1 650 €HT	
- Mission SPS	:	<u>3 984 €HT</u>	
Soit au total pour l'ensemble des missions	:	15 135 €HT	soit 18 101.46 €TTC

L'ordre de service a été signé le 16 juin 2008.

b. Travaux de remplacement des poutres de l'église

M. le Maire informe l'assemblée que l'entreprise Peltier a été sélectionnée pour procéder au remplacement des poutres de l'église, l'ordre de service a été signé le 23 juin 2008, le montant des travaux s'élève à : 27 574.80 €HT soit **32 979.46 €TTC**.

c. Assurance de la commune

Un appel d'offre a été lancé pour le contrat d'assurance sur l'ensemble des biens de la commune. La date limite de l'offre a été fixée au 23 juin 2008. La commission s'est réunie le 25 juin pendant laquelle l'ouverture des plis ainsi qu'un comparatif entre les différents candidats ont été établis. Monsieur le Maire informe donc l'assemblée de la décision prise suite à l'étude remise par la Commission finances : c'est la compagnie d'assurances GROUPAMA qui est la mieux disante pour un montant annuel de :

- **4 704 € TTC** pour l'assurance de l'ensemble des biens de la commune et le matériel roulant ;
- **1 050 €TTC** pour l'assurance du car communal inscrit dans la Régie Transport.

Soit une économie réalisée de 1 224 €TTC.

La date d'effet de ce nouveau contrat est fixée à l'échéance du contrat actuel soit le 1^{er} janvier 2009.

d. Convention avec la Fondation du Patrimoine

M. le Maire avise le Conseil municipal que la convention avec la Fondation du Patrimoine a été signée, le 24 juin 2008, conjointement avec M. JAQUEMET délégué de cet organisme. La Fondation du Patrimoine créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, est le

premier organisme national privé qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'Etat.

Pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

Le label facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

L'attribution de subventions.

M. le Maire informe que dès l'ouverture de la souscription, il a fait un don à la fondation du patrimoine.

e. Monument aux morts

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a signé le devis de l'entreprise Guilvard pour le nettoyage du monument aux morts. Ce devis s'élève à **1 980 €** Il n'y a pas de TVA sur les travaux des édifices commémorant les morts pour la France.

3 - MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS)

La nécessité de modifier partiellement le règlement du plan d'occupation des sols est justifiée par les raisons suivantes :

a. Zone UC : Pour la construction de l'extension du groupe scolaire : malgré le nombre de parcelles appartenant à la commune dans la zone retenue, il est impossible de prendre en compte l'ensemble de celles-ci pour constituer une seule unité foncière étant donné qu'elles sont séparées par une voie publique : la voie des Ruelles.

Ce projet structurant d'équipement collectif et d'intérêt général pour la commune ne peut être réduit en dimensions, car cela conduirait à une diminution de ses capacités d'accueil. En conséquence il convient d'amender la réglementation concernant notamment le COS et l'emprise au sol pour ce type d'équipement, afin de permettre également des extensions futures si nécessaire.

b. Zone ND : Le déplacement du local technique communal nécessite une modification du règlement de la zone ND par la création d'un secteur NDe afin de pouvoir accueillir ce type d'équipement.

c. Zones UA-UB : L'application stricte de notre réglementation par la commission urbanisme a fait apparaître des aberrations concernant les clôtures qui, d'une zone à l'autre, peuvent être réalisées en murs pleins de 2m (zones UA et UB) et interdits juste à côté (zones UC et UD).

La nécessité de réduire les disparités de hauteur des clôtures vis-à-vis de ces contraintes apparaît indispensable.

L'enquête publique se déroule à la mairie depuis le 23 juin jusqu'au 23 juillet aux heures d'ouverture de celle-ci.

4 - AVENANT AU CONTRAT D'YVELINES RESTAURATION

M. le Maire informe l'assemblée qu'Yvelines Restauration nous a informé d'une augmentation de 2.5 % de ses tarifs à compter du 1^{er} septembre 2008 jusqu'au 31 août 2009.

Le Conseil municipal a voté le 17 janvier 2008, les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2008-2009. Il n'y aura donc pas de changement de tarif avant septembre 2009.

5 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Suite au Conseil municipal en date du 16 mars 2008, où le M. le Maire informait l'assemblée de la démarche à suivre, il convient de prendre une délibération pour accepter que la liste des commissaires potentiels qui vous a été communiquée soit remise au directeur des services fiscaux afin que celui-ci désigne les 6 commissaires titulaires et les 6 suppléants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
ACCEPTE à l'unanimité des présents (15 voix pour) la liste des commissaires potentiels qui leur a été communiquée.

6 - MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL DES AGENTS DU SERVICE SCOLAIRE

M. Jacques DUGUE, informe le Conseil municipal que suite à la modification du temps scolaire à la prochaine rentrée, c'est-à-dire la semaine de 4 jours d'école, en concertation avec chaque agent, il est proposé au Conseil municipal de valider les modifications du temps de travail des agents du service scolaire.

Cette modification n'excède pas 10% en plus ou en moins du temps de travail de l'emploi d'origine et ce changement de durée du service n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL de l'agent, le comité technique paritaire n'a pas à être consulté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 voix pour),
ADOpte la modification de la durée de travail hebdomadaire proposée et acceptée par les agents des services scolaires pour l'année 2008-2009.

7 - TAXES ET PRODUITS IRRECOURVABLES

La Trésorerie transmet à la commune l'état des taxes et produits irrécouvrables pour différentes raisons auprès des administrés. Ce montant s'élève à : 1 192.30 €

Il convient au Conseil municipal d'accepter de passer ce montant en « produits et taxes irrécouvrables ».

Budget Assainissement : article 654 « pertes sur créances irrécouvrables » : 1 192.30 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 voix pour),
ACCEPTE à l'unanimité, de passer le montant de 1 192.30 € communiqué par la Trésorerie, en perte sur créances irrécouvrables au sur le Budget Primitif du service de l'assainissement.

8 - DECISIONS MODIFICATIVES

Mme Maria GASCHET, adjointe aux finances, présente et propose les décisions modificatives suivantes :

a. SUR LE BUDGET PRIMITIF 2008 DE LA COMMUNE

Suite à la Commission finances et compte tenu de la hausse du prix de combustible, il est proposé la DM suivante qui **annule et remplace la précédente** :

En fonctionnement :

Recettes :	Voté	DM	TOTAL
002 Excédent antérieur reporté	92 111 €	+16 614 €	108 725 €
7411 Dotation forfaitaire	162 310 €	+ 896 €	163 206 €
74127 Dotation de péréquation	45 600 €	- 8 010 €	37 590 €
		<u>9 500 €</u>	

Dépenses :	Voté	DM	TOTAL
64168 Autres- cotisation CNAS	1 700 €	+ 300 €	2 000 €
023 : Virement à la section d'investissement	122 500 €	+ 4 200 €	126 700 €
6068 : Autres matières et fournitures	22 600 €	- 200 €	22 400 €
6574 : Subventions fonct. aux associations	2 000 €	+ 200 €	2 200 €
60622 : Combustible	12 000 €	+ 5 000 €	17 000 €
		<u>9 500 €</u>	

La section de fonctionnement s'équilibre donc en recettes et dépenses à 863 282 €

En investissement :

Compte tenu du besoin d'investissement en matériel de bureau, il est proposé d'adopter la DM suivante qui **annule et remplace la précédente** :

Recettes :	Voté	DM	TOTAL
021 Virement de la section de fonct.	122 500 €	+ 4 200 €	126 700 €

Dépenses :	Voté	DM	TOTAL
1641 Emprunt	29 206 €	+ 234 €	29 440 €
21568 Autre matériel et outillage	3 000 €	+ 3 000 €	6 000 €
2183 Matériel de bureau et informatique	1 000 €	+ 966 €	1 966 €
		<u>4 200 €</u>	

La section d'investissement s'équilibre donc en dépenses et recettes à 350 556 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
ACCEPTE à l'unanimité des présents (15 voix pour) les décisions modificatives présentées ci-dessus.

b. AFFECTATION DU RESULTAT 2007 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Suite à un entretien téléphonique avec la Préfecture et après avoir constaté le résultat de clôture 2007 suivant :

En section d'exploitation :	un excédent de	67 150.59 €
En section d'investissement :	un excédent de	59 214.78 €

Il est proposé l'affectation suivante qui annule et remplace la précédente :

<u>En section d'exploitation :</u>		Pour mémoire
Recettes :	article 002 « excédent de fonctionnement reporté » :	67 150.59 € 36 080.59 €

En section d'investissement :

Recettes :	article 001 « excédent d'investissement reporté »	59 214.78 €
-------------------	---	-------------

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
ACCEPTE à l'unanimité des présents (15 voix pour) l'affectation de résultat 2007 présentée ci-dessus.

c. SUR LE BUDGET PRIMITIF 2008 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Suite à cette nouvelle affectation de résultat, il est proposé la DM suivante :

<u>En section d'exploitation :</u>	Voté	DM	TOTAL
Dépenses : 023 virement à la section d'investissement	31 070 €	+ 31 070 €	62 140 €
022 dépenses imprévues	826 €	- 500 €	326 €
654 pertes sur créances irrécouvrables	1 000 €	+ 500 €	1 500 €
		<u>31 070 €</u>	

La section d'exploitation s'équilibre donc en dépenses et recettes à 166 570 €

<u>En section d'investissement :</u>	Voté	DM	TOTAL
Recettes : 021 virement de la section d'exploitation	31 070 €	+ 31 070 €	62 140 €
Dépenses :	Voté	DM	TOTAL
Article 1641 « remboursement capital	29 206 €	+ 4 €	29 210 €
Article 215 « installation mat et outil tech »	9 770 €	+ 20 000 €	29 770 €
Article 2181 « aménagement et inst divers. »	6 000 €	+ 6 066 €	12 066 €
Article 2182 « matériel de transport »	0 €	+ 5 000 €	5 000 €
		<u>31 070 €</u>	

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 158 280 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
ACCEPTÉ à l'unanimité des présents (15 voix pour) la décision modificative présentée ci-dessus.

9 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS A LA CCVD

Mme Maria GASCHET informe le Conseil municipal que dans le cadre des subventions versées par la Communauté de Communes du Val Drouette au titre des Fonds de Concours, il reste à percevoir un montant de 19 410 € sur les 32 000 € attribués pour les 2 années 2007 et 2008. Nous proposons de les répartir selon le plan de financement suivant et d'en demander le versement par la CCVD : 50% à l'envoi de l'ordre de service et 50% au règlement de la facture.

PROJETS	MONTANT HT	MONTANT TTC	SUBVENTIONS		A CHARGE DE LA COMMUNE
			Organismes	Montant	
Lavoir des Godets	14 298,62	17 101,15	Conseil Régional 20 %	2 860	6 752,15
			Fondation du Patrimoine 5%	715	
			Divers dons 10 %	1 430	
			Conseil Général 15 % sur le restant dû	1 394	
			Fonds de Concours 50 % restant dû	3 950	
			Autofinancement		
Poutres de l'église	27 574,00	32 978,50	Conseil Régional 20 %	5 515	13 022,50
			Fondation du Patrimoine 5%	1 379	
			Divers dons 10 %	2 757	
			Conseil Général 15 % sur le restant dû	2 688	
			Fonds de Concours 50 % restant dû	7 617	
			Autofinancement		
Toiture église	22 040,00	26 359,84	Conseil Régional 20 %	4 408	10 408,84
			Fondation du Patrimoine 5%	1 102	
			Divers dons 10 %	2 204	
			Conseil Général 15 % sur le restant dû	2 149	
			Fonds de Concours 50 % restant dû	6 088	
			Autofinancement		
Hydrogéotechnique Est et Centre (étude de sol)	2 203,93	2 635,90	Fonds de Concours 50 % restant dû	1 102	
			Autofinancement		1 533,90
ACOUSTEX (étude acoustique)	3 230,00	3 863,08	Fonds de Concours solde des 32 000€	653	
			Autofinancement		2 248,08
			Total Fonds de Concours	19 410	
Total	69 346,55	82 938,47	Total autofinancement		33 965,47

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents (15 voix pour) AUTORISE M. le Maire à demander le solde de la subvention des Fonds de Concours à la CCVD.

10 - SUBVENTION AUX ORGANISMES EXTERIEURS

L'association « Accueil et Dialogue » d'Epernon qui a pour mission la lutter contre l'illettrisme, a écrit à la commune pour demander une subvention afin de l'aider dans sa démarche.

M. le Maire donne lecture du courrier de la présidente de l'association.
Il propose au Conseil municipal d'accorder un don de : 50 €

Entendu le courrier, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents (15 voix pour) DECIDE d'accorder un don de 50 € à l'association « Accueil et Dialogue » située à Epernon.

11 - ORGANISATION DE LA JOURNEE DE SOLIDARITE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Depuis juin 2004, la loi nous impose une journée de solidarité dénommée pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

Après la suppression du lundi de Pentecôte, l'état nous demande de fixer les modalités de cette journée, en proposant 3 options :

- Le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1^{er} mai ;
- Le travail d'un jour de réduction du temps de travail tel que prévu par les règles en vigueur ;
- Toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congé annuel.

Il appartiendra au Conseil municipal de prendre une délibération après avis du personnel et du Comité Technique Paritaire pour fixer les dispositifs de cette journée de solidarité qui doivent être les mêmes pour l'ensemble du personnel.

12 - INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

Roger BOYER :

- M. le Maire informe le Conseil qu'il a été à l'assemblée générale du CAUE cet après-midi et qu'il a été élu membre du conseil d'administration dans le cadre du renouvellement de ses membres. Dans leur plaquette de présentation, l'extension du groupe scolaire est mentionnée dans le cadre de la coopération avec les collectivités territoriales ;

- Le Permis de construire de l'extension du groupe scolaire doit être déposé au mois de juillet 2008 ;

- Abri-voyageurs :

M. le Maire présente le rendez-vous obtenu auprès de M. Mallet (responsable des transports au Conseil Général) le jeudi 26 juin 2008. Il était accompagné de Jacques DUGUE et Maria GASCHET. Ils lui ont fait part des projets de réalisations d'abri-voyageurs et donc d'une demande de subventions. M. MALLET doit en parler au Conseil Général et nous tenir informés de la suite qui pourrait être donnée.

Reine DROUET / Maria GASCHET :

Le samedi 21 juin, le CCAS avait invité quelques familles de St-Martin pour, d'une part, offrir les layettes aux parents qui venaient d'avoir un bébé et d'autre part, remettre le diplôme et la « médaille de bronze des familles françaises » aux parents de deux familles. Cette rencontre s'est déroulée dans une ambiance très conviviale et a permis les échanges d'expérience.

Jacques DUGUE :

- Chorale :

Malgré un changement de lieu de dernière minute, la chorale de l'école s'est très bien passée et beaucoup de parents ont apprécié qu'elle ait eu lieu dans la cour de l'école.

- Informations scolaires :

- Mme Isabelle NICOLAS nous quitte pour la rentrée prochaine. Elle est nommée Conseillère Pédagogique Généraliste dans la circonscription de Nogent-le-Rotrou. A ce jour, le choix de sa remplaçante en tant que directrice n'est pas encore connu.

Nous tenons à la remercier pour son dévouement et son aimable collaboration et nous lui souhaitons bonne chance pour l'avenir.

- En ce qui concerne les changements au niveau des enseignantes :
 - Mme BOUAZZA qui avait les CE1 et CE2 s'occupera à la rentrée des PS et MS ;
 - Mme FEGEANT s'occupera des MS et GS ;
 - Mme PETIT aura en charge les classes de CE1 et CE2
 - Mme ALAMONE est confirmée dans son poste.
 - L'enseignante qui remplacera Mme NICOLAS pour la classe CM1 et CM2 sera nommée fin août début septembre.
- } En remplacement de Mesdames VASSORT et BRZOSTEK.
- Pour la prochaine rentrée les effectifs sont stables, l'école accueillera 200 enfants contre 208 cette année.
 - Le choix des horaires pour l'offre de service concernant le soutien scolaire n'est pas définitif à ce jour, mais la préférence serait plutôt le midi et son démarrage vers octobre 2008.

René PETIT :

- Le service technique a commencé de combler les trous sur différents endroits de la commune avec de l'enrobé froid ;
- Le Conseil Général va mettre en place début septembre, plusieurs points de comptage et de mesure de vitesse sur la commune ;
- 1 borne incendie a été installée rue de Senantes et bientôt, une autre le sera rue de Saulx ;
- L'entretien de la voirie suit son cours.

Jacques ELIAS :

SYMVANI :

Une visite du site de stockage sur St-Martin-de-Nigelles a été organisée pour les délégués. Il a été décidé, suite à cette visite qu'une pancarte de propriété privée sera posée. Autour du site de lagunage, il est prévu de poser un grillage pour sécuriser son accès.

Patrick GALLAIS :

Les plantations du lavoir de la Perruche ont été bien faites par les employés communaux. L'inauguration est prévue le samedi 27 septembre 2008 à 11 h.

Michel MOLIERE :

- Syndicat Intercommunal de Villiers-le-Morhier et St-Martin-de-Nigelles :
- Suite à la détection par l'hélium d'une importante fuite, des travaux vont être réalisés sur Villiers ;
- Début novembre, les bassins et le surpresseur seront nettoyés. Il y aura une coupure d'eau d'une journée.

Fin de la séance à 23h00.

Le Maire
Roger BOYER

La secrétaire de séance
Maria GASCHET